

- Le demandeur (propriétaire, locataire, copropriétaire déposant une demande individuelle) peut librement désigner un mandataire.
- Le présent formulaire prévoit une procuration pour un mandat unique.
- Le présent formulaire doit être utilisé :
 - pour toute subvention inférieure ou égale à 5 300 € versée à une personne autre que le demandeur ;
 - pour toute subvention quelque soit le montant versée à un administrateur de biens présentant une carte professionnelle « gestion immobilière » en cour de validité.
- Les subventions supérieures à 5 300 € devront faire l'objet de procurations notariées lorsqu'elles sont versées à une personne autre que le demandeur (à l'exception de cas particuliers, voir ci-dessous).
- Pour les bénéficiaires propriétaires occupants et pour les subventions supérieures à 7 650 €, une procuration notariée sera demandée.

CAS PARTICULIERS

- Si le demandeur est **un mineur** ou un **majeur placé sous tutelle**, la procuration éventuelle sera signée par le tuteur.
- Si le demandeur est **un majeur placé sous curatelle**, la procuration éventuelle sera signée par l'intéressé et le curateur.